



POSTIERS DU 92 : NON À LA RÉPRESSION !



le 20 juin 2011 à :

8h30 : Rassemblement devant le tribunal correctionnel de Nanterre



(179-191 avenue Joliot Curie, RER A

Nanterre Préfecture)

**13h : Prise de paroles
et animation musicale :**
(HK et SALTIMBANK, La Canaille...)



le 27 juin 2011 à :

8h30 : rassemblement devant le tribunal correctionnel de Nanterre

LA CGT et SUD déposent un préavis de grève départemental pour le 20 et 27 juin.

NON A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

Visitez le blog : <http://contrelarepression.poste.over-blog.com/#>

Pour soutenir



les postiers victimes de la répression dans le 92 : signez la pétition !

Pendant plusieurs semaines, un mouvement social a touché La Poste dans les Hauts-de-Seine au cours du Printemps 2010.

En cause, la réorganisation de l'activité de distribution du courrier et le projet « facteur d'avenir » qui met en place des restrictions de personnels, des réductions de tournées, une nouvelle dégradation du service rendu aux usagers avec, entre autres la suppression du principe « un facteur, une tournée » et des conditions de travail aggravées.

Alors qu'un protocole de fin de conflit a été signé, actant le maintien de l'emploi et la transformation de CDD en CDI, La Poste, revancharde, assigne 16 collègues au tribunal de grande instance de Nanterre pour une pseudo séquestration (procès prévu en juin 2011) et sanctionne particulièrement 3 cadres syndicalistes départementaux :

- Un fonctionnaire sanctionné par 12 mois d'exclusion de fonction dont 3 mois avec sursis.
- Un fonctionnaire sanctionné par 24 mois d'exclusion de fonction dont 6 mois avec sursis.
- Un salarié de droit privé pour qui la Direction a décidé le licenciement pour faute grave

L'Inspection du travail, compétente pour les salariés de droit privé, a estimé que les griefs n'étaient pas établis, et a refusé son licenciement. La Poste a fait un recours au Ministre du Travail.

Alors que cette décision devrait remettre en cause toutes les poursuites et sanctions, La Poste persiste dans sa politique anti syndicale et sa volonté de criminaliser le mouvement social.

Nous exigeons que les sanctions et poursuites engagées soient abandonnées.

Les signataires expriment leur solidarité avec les syndicalistes sanctionnés ainsi que tous les salariés sanctionnés pour fait syndical à La Poste et dans d'autres entreprises. Les signataires exigent l'abandon des sanctions et poursuites engagées et demande au Ministre du Travail de confirmer la décision de l'Inspection du travail.

PREMIERES ORGANISATIONS SIGNATAIRES :

CGT FAPT 92, FSU 92, Gauche Citoyenne 92, Gauche Unitaire 92, FASE 92, AC 92, LDH 92, NPA 92 N, Union Révolutionnaire Communiste de France IDF, SUD Poste 92, MPEP 92, PCF 92, PS 92, UD CGT 92.

Signer sur :

<http://comitesoutien92.rezisti.org/>